

REGLEMENT COMPLET DU JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT
«Concours anniversaire YouStock» ORGANISE PAR LA SOCIÉTÉ YOUSOCK
Du 18 Février 2019 au 27 Février 2019

Article 1 – OBJET

La société YouStock, au capital de 15 000 Euros immatriculée au RCI de Monaco sous le numéro 14S06499 et dont le siège social est Roc Fleuri, 1 Rue de Tenao, 98000 Monaco, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise du 18 Février 2019 à 10h au 27 Février 2019 à 18h, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Concours anniversaire YouStock » uniquement accessible sur la page Facebook de YouStock à l'adresse url suivante : <https://www.facebook.com/youstock.fr>

Article 2 – PARTICIPATION 2.1 Accès au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine ou Monaco (ci-après le « **Participant** »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et par session. La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Lors de la désignation des gagnants, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement des lots qui lui auront déjà été envoyés.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

2.2.1 Formulaire de participation

Pour participer au Jeu, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'un compte Facebook valide.

Le Participant au Jeu doit se rendre sur le site <https://www.facebook.com/youstock.fr>.

Le Participant va directement sur le post intitulé « CONCOURS » épinglé en haut de la page.

Afin de valider sa participation au Jeu le Participant doit écrire en commentaire du post concours ce dont il rêve là tout de suite maintenant. Toute participation n'étant pas confirmée par ce commentaire ne pourra pas être prise en compte.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le post Facebook du concours et sur cette page uniquement. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

Dans l'hypothèse où un Participant aura été tiré au sort ou aura apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le Site du Jeu ou par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Article 3 – DOTATIONS

Le Jeu est doté de la dotation suivante :

l'organisation d'une activité d'une valeur unitaire maximale de 200.00 € TTC.

Un seul et unique lot sera attribué par personne (même nom, même adresse, même mail) pendant toute la durée du jeu.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas de rupture de stock) sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

Article 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS – ATTRIBUTION DES DOTATIONS 4.1 Désignation des gagnants

A l'issue de la session de jeu la société organisatrice sélectionnera parmi l'ensemble des participants ayant participé, 2 commentaires élus comme les meilleurs. Le grand gagnant sera ensuite désigné par vote via un sondage posté sur Facebook. Le vote sera organisé du 25.02 10h au 27.02 18h. Il est ouvert à tous les participants disposant d'un compte Facebook.

Cette sélection sera réalisée par la Société Organisatrice dans un délai de 1 jour ouvré suivant la fin de la session de jeu.

Le nom des gagnants sera disponible sur simple demande par mail à l'adresse info@youstock.fr à compter de la date de fin du concours.

Le gagnant recevra, dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la fin du concours, à l'adresse email qu'il aura indiquée via Facebook messenger, la confirmation de son gain et sera informé des modalités pour en bénéficier.

A cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse email inexacte du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de courriel.

4.2 Attribution des dotations

Le gagnant devra, par retour d'e-mail, et ce dans les 5 jours de l'expédition par la Société Organisatrice de l'email leur confirmant leur gain, accepter leur gain en confirmant leurs coordonnées postales afin de réclamer leur lot.

A défaut, le silence des gagnants vaudra renonciation pure et simple à leur lot.

Le gagnant recevra sa dotation par voie électronique dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du concours.

Article 5 – REMBOURSEMENT

1. 5.1 Remboursement des frais de connexion pour participer au Jeu
Les frais de connexion au site www.youstock.fr de YouStock déboursés par le joueur pour participer au Jeu seront remboursés sur simple demande écrite adressée à l'adresse du Jeu (YouStock SERVICE MARKETING, 6, Avenue Albert II, Zone F, entrée B, 7ème étage, 98000, Monaco) sur la base forfaitaire de 0,26 euros TTC correspondant à 3 minutes de connexion dans la limite d'une demande de remboursement par joueur inscrit au Jeu. La demande de remboursement des frais de connexion pour participer au Jeu doit être adressée au plus tard 3 semaines après la fin de la session de jeu, le cachet de la poste faisant foi, et fera elle-même l'objet d'un remboursement au tarif lent en vigueur sur la base de 20 g poids total du courrier soit 0,80 euros TTC.
2. 5.2 Remboursement des frais de demande écrite ou de consultation du présent règlement
Les frais d'affranchissements et les frais de connexion au site www.youstock.fr déboursés par tout participant pour obtenir le règlement complet du jeu seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante YouStock SERVICE MARKETING, 6, Avenue Albert II, Zone F, entrée B, 7ème étage, 98000, Monaco selon les modalités ci-après :
 - pour les frais d'affranchissements: ils seront remboursés au tarif lent en vigueur sur la base forfaitaire de 20 g poids total du courrier, soit 0,80 euros TTC dans la limite d'une demande de remboursement par participant, étant précisé qu'il ne pourra être accordé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, mêmes coordonnées postales), pendant toute la durée du Jeu, et uniquement dans le cadre du Jeu.
 - pour les frais de connexion pour la consultation du présent règlement: remboursements sur la base forfaitaire de 0,26 euros TTC correspondant à 3 minutes de connexion dans la limite d'une connexion par participant, étant précisé qu'il ne pourra être accordé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, mêmes coordonnées postales), pendant toute la durée du Jeu, et uniquement dans le cadre du Jeu, que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

En tout état de cause, une seule demande de remboursement des frais déboursés pour obtenir le règlement complet quelque soit le mode utilisé (envoi postal ou connexion) sera accordée par participant, étant précisé qu'il ne pourra être accordé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, mêmes coordonnées postales), pendant toute la durée du jeu concours et uniquement dans le cadre du Jeu.

La demande de remboursement des frais d'affranchissements et des frais de connexion pour la consultation du présent règlement doivent être adressées au plus tard trois semaines après la fin de la session de jeu, le cachet de la poste faisant foi, et feront elles-mêmes l'objet d'un remboursement au tarif lent en vigueur sur la base de 20 g poids total du courrier, soit 0,80 euros.

5.3 Pour obtenir son remboursement, le participant devra :

- Indiquer sur papier libre, de façon claire et lisible, l'objet de sa demande de remboursement, ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale) et la date et l'heure de sa connexion au site www.youstock.fr, le cas échéant,

- Joindre à sa demande écrite, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion en les soulignant. Si le participant accède au règlement du jeu concours à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel, et uniquement dans ce cas, il peut obtenir le remboursement de ses communications. En revanche, les participants utilisant une connexion Internet illimitée de type forfaitaire (ADSL, câble, liaisons spécialisées & hellip) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion Internet selon les modalités précitées, la connexion pour consulter le règlement du jeu concours ne générant aucun versement financier à leur charge,

- Joindre un RIB ou un RIP complet, Envoyer le tout, sous pli suffisamment affranchi, à l'adresse suivante : YouStock SERVICE MARKETING, 6, Avenue Albert II, Zone F, entrée B, 7ème étage, 98000, Monaco au plus tard 3 semaines après la fin de la session de jeu, le cachet de la poste faisant foi.

Article 6 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Dans le cadre du Jeu, les participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée.

6.2 Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom et prénom), sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable et exprès des participants, la Société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre du Jeu à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection).

6.3 Chaque participant a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : YouStock SERVICE MARKETING, 6, Avenue Albert II, Zone F, entrée B, 7ème étage, 98000, Monaco

Article 7- LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait, en aucune circonstance, être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon

déroulement/fonctionnement du Jeu ;

- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute

donnée ;

- des problèmes d'acheminement;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Joueur ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site www.youstock.fr . Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et leur participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 8 – ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT - MODIFICATIONS 8.1 Accès

Le règlement du Jeu est disponible sur : <https://www.youstock.fr/fr/concours-anniversaire/reglement>

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée au plus tard trois semaines après la fin de la session de jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

8.3 Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence des tribunaux français.